

Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon du 12 février 2020 à Saint Jurs

FORMATION PLENIERE

Membres du comité syndical présents :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Gérard LACROIX, Aiguines - Jean-Luc RAMU, Allemagne en Provence - Jean-Marie PAUTRAT, Allons - Jean-Pierre CIOFI, Aups - Liliane MONTALAND, Françoise DEBON, Bargème - Corine PELLOQIN, Bauduen - Gilbert PELEGRIN, Esparron de Verdon - Hervé PHILIBERT, Ginasservis - Annick BATESTI, Jean-Noël STARK, La Bastide - Bernard PRAYAL, Robert RICARD, La Garde - Raymonde CARLETTI, La Martre - Christine NEURY, La Palud sur Verdon - Gérard MARNIGANE, La Verdrière - Jean-Paul ROUX, Le Bourguet - Raoul CHAUVIN, Majastres - Florence BAGARRY, Moustiers Sainte Marie - Dany DUBOIS, Puimoisson - Jacques ESPITALIER, Quinson - Michel OPPOSITE, Régusse - Magali STURMA CHAUVEAU, Alain FERRARIS, Rougon - Patrick ROY, Roumoules - François GERIN-JEAN, André LAUGIER BAIN RAVEL, St André les Alpes | <ul style="list-style-type: none"> - Paul CORBIER, St Julien du Verdon - Arlette RUIZ, St Julien le Montagnier - Laurent GIRARD BEGUIER, Saint Jurs - Laurence DEPIEDS, St Martin de Brômes - Nicole MOULIN, Maxime REGIBAUD, Ste Croix du Verdon - Bernard CLAP, Trigance - Bernard MAGNAN, Valensole - Christiane PHILIBERT, Vinon sur Verdon - Jean-Marie GARRON, Jacques AVANIAN, Artignosc sur Verdon - Jean-Marie MORIN, La Roque-Esclapon - Robert MARTORANO, Lambruisse - Gilbert BURLE, Montmeyan - Roger MASSE, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence - Eliane BARREILLE, Jean BACCI, Conseil régional Sud Provence Alpes côte d'Azur - Claude MARN, Alain BARALE, Dracénie Provence Verdon Agglomération - Gilles MEGIS, Durance Luberon Verdon agglomération - Patrick VINCENTELLI, Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon - Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon source de Lumière |
|--|--|

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2020 à Saint André les Alpes

2. Approbation du compte administratif 2019 du SIVU d'entretien des berges du Verdon

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RESULTATS DE CLOTURE 2018			
Excédent	27 673,55	34 571,40	62 244,95
RECETTES 2019			
<i>Prévisions budgétaires totales (a)</i>	44 214,68	342 266,40	386 481,08
Recettes nettes de l'exercice (b)	14 766,13	236 063,89	250 830,02
DEPENSES 2019			
<i>Autorisations budgétaires totales (c)</i>	44 214,68	342 266,40	386 481,08
Dépenses nettes de l'exercice (d)	10 366,00	253 742,95	264 108,95
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019			
Excédent (b) – (d)	4 400,13		
Déficit (d) – (b)		17 679,06	
RESULTATS DE CLOTURE 2019			
Excédent	16 892,34	32 073,68	48 966,02

3. Approbation du compte administratif 2019 de la Régie d'aménagement et de gestion des sites fréquentés

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RESULTATS DE CLOTURE 2018			
Excédent	34 433,87		20 421,20
Déficit		14 012,67	
RECETTES 2019			
<i>Prévisions budgétaires totales (a)</i>	616 732,64	204 466,00	821 198,64
Recettes nettes de l'exercice (b)	290 904,12	125 543,72	416 447,84

DEPENSES 2019			
Autorisations budgétaires totales (c)	439 692,13	204 466,00	644 158,13
Dépenses nettes de l'exercice (d)	199 591,83	106 981,90	306 573,73
RESULTAT DE L'EXERCICE 2019			
Excédent (b) – (d)	91 312,29	18 561,82	109 874,11
RESULTATS DE CLOTURE 2019			
Excédent	125 746,16	4 549,15	130 295,31

4. Approbation du compte administratif 2019 du Parc du Verdon et affectation des résultats

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RESULTATS DE CLOTURE 2018			
Excédent		539 038,56	473 445,90
Déficit	65 592,66		
RECETTES de l'exercice 2019			
Prévisions budgétaires totales (a)	782 309,66	4 238 687,00	5 020 996,66
Recettes nettes de l'exercice (b)	348 050,77	2 971 181,70	3 319 232,47
DEPENSES de l'exercice 2019			
Autorisations budgétaires totales (c)	782 309,66	4 238 687,00	5 020 996,66
Dépenses nettes de l'exercice (d)	332 246,92	2 905 142,14	3 237 389,06
RESULTATS DE L'EXERCICE 2019			
Excédent (b) – (d)	15 803,85	66 039,56	81 843,41
RESULTATS DE CLOTURE 2019			
Excédent		605 078,12	555 289,31
Déficit	49 788,81		

RESTES A REALISER de la section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	solde
	64 973,30	63 777,18	-1 196,12
AFFECTATION DES RESULTATS au BP 2020			
D001 / Investissements	49 788,81		
1068 / Investissement		50 984,93	
R002 / Fonctionnement		554 093,19	

5. Vote du budget primitif 2020 de la Régie

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2020	218 223,00	213 673,85
Résultat de fonctionnement reporté		4 549,15
Total section de fonctionnement	218 223,00	218 223,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2020	2 064 524,00	1 887 841,52
Restes à réaliser de l'exercice précédent	54 812,00	105 748,32
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		125 746,16
Total section d'investissement	2 119 336,00	2 119 336,00

BUDGET TOTAL	2 337 559,00	2 337 559,00
---------------------	---------------------	---------------------

6. Vote du budget primitif 2020 du Parc du Verdon

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2019	3 728 450,00	3 174 356,81
Résultat de fonctionnement reporté		554 093,19
Total section de fonctionnement	3 728 450,00	3 728 450,00

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2020	514 842,89	565 827,82
Restes à réaliser de l'exercice précédent	64 973,30	63 777,18
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	49 788,81	
Total section d'investissement	629 605,00	629 605,00
BUDGET TOTAL	4 358 055,00	4 358 055,00

7. Création et vote d'un budget annexe transports 2020 « navette des Gorges du Verdon »

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2020	118 000 € HT	118 000 € HT
Total section de fonctionnement	118 000 € HT	118 000 € HT

8. Acquisitions foncières sur le site du Point Sublime et du Couloir Samson

Dans le cadre de l'Opération Grand Site des Gorges du Verdon, et du projet d'aménagement sur le site du Point Sublime / Couloir Samson sur la commune de Rougon, les membres du comité syndical :

- approuvent l'acquisition :
de parcelles communales sur le site du Point Sublime pour un coût total de 10 000 €
de parcelles privées sur le site du Couloir Samson pour un cout total de 26 700 €

- approuvent les conventions de transfert de gestion entre la commune de Rougon et le Parc du Verdon :

Pour le site du Point Sublime : Aménagement du parc stationnement payant, de la voirie d'accès et des cheminements liés en vue de réaliser les travaux d'aménagement prévus sur le site et d'assurer la gestion et l'exploitation du site une fois les travaux réalisés

Prise d'effet : du 28 septembre 2020 pour une durée de 30 ans.

Le transfert de gestion est accepté moyennant indemnisation de la commune à hauteur de 10 000 €/ an (indexation sur l'indice des loyers commerciaux).

Pour le site du Couloir Samson : Aménagement du parc stationnement et des voiries sur le site du Clos Guigou / Couloir Samson afin de réaliser les travaux d'aménagement prévus sur le site et d'assurer la gestion et l'exploitation du site une fois les travaux réalisés.

Prise d'effet : 28 septembre 2020 pour une durée de 30 ans.

Le transfert de gestion est proposé à titre gratuit.

9. Acceptation d'un véhicule en don de GRT GAZ

Dans le cadre de son partenariat avec les parcs naturels régionaux, GRT GAZ a proposé au Parc du Verdon de lui céder sous forme de don, un véhicule tout terrain sur le point d'être réformé, sans contrepartie. Les membres du comité syndical acceptent ce don.

FORMATION CHARTE du PARC

10. Révision de la Charte du Parc

L'année 2019 a permis de valider le périmètre d'étude de la nouvelle Charte du Parc et de réaliser le diagnostic de territoire et l'évaluation de la précédente charte. Des temps de concertation ont permis de mobiliser les partenaires sur ces sujets et deux comités syndicaux thématiques ont été organisés en septembre 2019 et janvier 2020. Afin de clôturer cette première étape, avant les élections municipales, à l'issue d'une présentation, les membres du comité syndical valident en séance les conclusions de ces deux rapports. Cette validation servira de base au redémarrage des travaux avec les nouveaux élus.

Pour affichage,
Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
A Moustiers Sainte Marie, le 19 février 2020

Le Président
Bernard CLAP


